

Le conseil a adopté les résolutions suivantes :

STL - Remboursement du coût des cartes d'autobus

ATTENDU QUE le comité d'appel s'est réuni le 2014-04-14 pour discuter de la procédure de remboursement des frais de transport des élèves du secondaire de Laval (cartes mensuelles d'autobus) desservis par la Société de transport de Laval (STL);

ATTENDU QUE, sur recommandation du comité d'appel, la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a analysé ses pratiques liées aux frais de transport et à la procédure pour les élèves du secondaire à Laval;

ATTENDU QUE le comité consultatif de transport, le comité administratif et le comité exécutif ont également analysé les pratiques liées aux frais de transport et à la procédure pour les élèves du secondaire à Laval;

ATTENDU QUE le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier recommande que le statu quo soit maintenu en ce qui a trait aux remboursements versés aux parents des élèves qui détiennent une carte d'autobus de la Société de transport de Laval (STL);

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Grace Nesi que, sur recommandation du comité exécutif, la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve que le taux de remboursement versé aux parents des élèves du secondaire à Laval pour la carte mensuelle d'autobus de la Société de transport de Laval (STL) soit maintenu à 50 %, conformément à ce qui a été établi par voie de la résolution n° 030708-TS-0035.

Adopté à l'unanimité

Règlement : Jour, heure et lieu des séances du conseil pour 2014-2015

ATTENDU QUE le conseil des commissaires a adopté la résolution n° 000126-CA-0130 approuvant le règlement n° BL2000-CA-05 : Jour, heure et lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

ATTENDU la nécessité d'actualiser ce règlement en fonction des dates des séances du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier pour l'année scolaire 2014-2015;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon que, sur recommandation du comité exécutif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier autorise que les modifications apportées au règlement n° BL2000-CA-05 : Jour, heure et lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier fassent l'objet d'une consultation.

QUE ce projet de règlement soit soumis au processus de consultation prévu pour les règlements en vertu de l'article 392 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., chapitre I-13.3).

ET QUE le règlement soit présenté au conseil des commissaires pour adoption lors de sa séance du 2014-06-25.

Adopté à l'unanimité

Règlement : Jour, heure et lieu des séances du comité exécutif pour 2014-2015

ATTENDU QUE le conseil des commissaires a adopté la résolution n° CC-080625-CA-0232 approuvant le règlement n° BL2008-CA-15 : Jour, heure et lieu des séances ordinaires du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

ATTENDU la nécessité d'actualiser ce règlement en fonction des dates des séances du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier pour l'année scolaire 2014-2015;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Robert Dixon que, sur recommandation du comité exécutif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier autorise que les modifications apportées au règlement n° BL2008-CA-15 : Jour, heure et lieu des séances ordinaires du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier fassent l'objet d'une consultation.

QUE ce projet de règlement soit soumis au processus de consultation prévu pour les règlements en vertu de l'article 392 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., chapitre I-13.3).

ET QUE le règlement soit présenté au conseil des commissaires pour adoption lors de sa séance du 2014-06-25.

Adopté à l'unanimité

Modifications – Procédure – Comités administratif, pédagogique

ATTENDU QUE le conseil des commissaires a adopté la résolution n° CC-130925-CA-0018 approuvant la procédure P2013-CA-08 : Comités administratif, pédagogique et statutaires;

ATTENDU la nécessité d'actualiser cette procédure en fonction des dates des séances de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier pour l'année scolaire 2014-2015;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Georges Benoit que, sur recommandation du comité exécutif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve en principe les modifications apportées à la procédure n° P2013-CA-08 : Comités administratif, pédagogique et statutaires.

Adopté à l'unanimité

Affichage et comité de sélection – Commissaire à l'éthique substitut

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-130123-CA-0112 relative à l'engagement d'un commissaire à l'éthique substitut;

ATTENDU QUE le commissaire à l'éthique substitut a donné sa démission avec prise d'effet le 4 mai 2014;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Mario Di Domenico que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier mandate la secrétaire générale d'afficher le poste de commissaire à l'éthique substitut.

QU'un comité de sélection soit établi et se compose des personnes suivantes :

Commissaire n° 1 :	Steve Bletas
Commissaire n° 2 :	Angela Martorana
Commissaire substitut n° 1 :	Elio Lattanzio
Commissaire substitut n° 2 :	Mike Pizzola
	Secrétaire générale
	Directeur des ressources humaines

QUE ce comité de sélection soit mandaté de sélectionner les candidats qui seront reçus en entrevue et faire une recommandation pour pourvoir le poste de commissaire à l'éthique substitut.

ET QUE cette recommandation soit présentée au conseil des commissaires lors de sa séance du 2014-06-25.

Adopté à l'unanimité

Engagement d'un entrepreneur – Réfection des surfaces asphaltées, ÉP McCaig

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-120627-MR-0188 approuvant les projets d'investissement devant être réalisés en priorité dans les écoles et les centres en 2012-2013, dont l'asphaltage de la cour de l'école primaire McCaig;

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) a adopté la Mesure 50621 visant à financer des travaux de réparation et de réfection dans les bâtiments des commissions scolaires;

ATTENDU QUE les soumissions reçues en réponse à un appel d'offres public ont été ouvertes le 2014-05-09;

ATTENDU QUE le professionnel du projet a analysé les soumissions reçues pour vérifier la conformité aux documents d'appel d'offres;

ATTENDU QUE le directeur du Service des ressources matérielles recommande que le contrat soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Elio Lattanzio que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier octroie le contrat pour l'asphaltage de la cour de l'école primaire McCaig à **Labelle et Frères inc.** au coût total de 172 683,40 \$, taxes en sus (198 542,74 \$, toutes taxes comprises).

ET QUE le président, ou en son absence ou à sa connaissance le vice-président, ainsi que la directrice générale, ou en son absence ou à sa connaissance la directrice générale adjointe, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente.

Adopté à l'unanimité

Engagement d'un entrepreneur – Revêtement des surfaces asphaltées, ÉS Rosemère

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-120627-MR-0188 approuvant les projets d'investissement devant être réalisés en priorité dans les écoles et les centres en 2012-2013, dont l'asphaltage de la cour de l'école secondaire Rosemère;

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) a adopté la Mesure 50621 visant à financer des travaux de réparation et de réfection dans les bâtiments des commissions scolaires;

ATTENDU QUE les soumissions reçues en réponse à un appel d'offres public ont été ouvertes le 2014-05-09;

ATTENDU QUE le professionnel du projet a analysé les soumissions reçues pour vérifier la conformité aux documents d'appel d'offres;

ATTENDU QUE le directeur du Service des ressources matérielles recommande que le contrat soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Merle Parkinson que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier octroie le contrat pour l'asphaltage de la cour de l'école secondaire Rosemère à **Pavage JD inc.**, au coût total de 162 164,93 \$, taxes en sus (186 449,12 \$, toutes taxes comprises).

ET QUE le président, ou en son absence ou à sa connaissance le vice-président, ainsi que la directrice générale, ou en son absence ou à sa connaissance la directrice générale adjointe, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente.

CETTE MOTION A ÉTÉ ADOPTÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :	
VOIX POUR :	Georges Benoit, Steve Bletas, Mario Di Domenico, Robert Dixon, Nazario Facchino, Guy Gagnon, Elio Lattanzio, Peter MacLaurin, Steve Mitchell, Grace Nesi, Merle Parkinson, Mike Pizzola, Nancy Rupnik
ABSTENTION :	Edward Turchyniak

Locaux modulaires – École primaire Twin Oaks

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-120627-MR-0191 octroyant le contrat pour la location de deux locaux modulaires pour l'école primaire Twin Oaks à **AMB Tresec inc.**, au coût total de 155 000,00 \$, taxes en sus (178 211,25 \$, toutes taxes comprises);

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier doit pallier le problème de surplus d'élèves à l'école primaire Twin Oaks;

ATTENDU la nécessité d'enlever les deux locaux modulaires actuels et d'ériger six nouveaux locaux modulaires à l'école primaire Twin Oaks;

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) a autorisé la location de locaux modulaires dans un courriel daté du 2014-03-25;

ATTENDU QUE, sur demande, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) octroiera une allocation pour couvrir le coût de ces locaux modulaires;

ATTENDU QUE les soumissions reçues en réponse à un appel d'offres public ont été ouvertes le 2014-05-12;

ATTENDU QUE le directeur du Service des ressources matérielles recommande que le contrat soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier octroie le contrat de location de six locaux modulaires pour l'école primaire Twin Oaks à **AMB Tresec inc.**, au coût total de 413 800,00 \$, taxes en sus (475 766,55 \$, toutes taxes comprises).

ET QUE le président, ou en son absence ou à sa connaissance le vice-président, ainsi que la directrice générale, ou en son absence ou à sa connaissance la directrice générale adjointe, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente.

CETTE MOTION A ÉTÉ ADOPTÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :	
VOIX POUR :	Georges Benoit, Steve Bletas, Robert Dixon, Nazario Facchino, Guy Gagnon, Elio Lattanzio, Peter MacLaurin, Steve Mitchell, Grace Nesi, Merle Parkinson, Mike Pizzola, Nancy Rupnik, Edward Turchyniak
ABSTENTION :	Mario Di Domenico

Rectificatifs de commande – Auditorium et toilettes, 2323 Daniel-Johnson

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-130424-MR-0144 octroyant le contrat pour la rénovation de l'auditorium et des toilettes au 2323, boulevard Daniel-Johnson à Construction Genfor ltée, au coût total de 1 182 000,00 \$, taxes en sus (1 359 004,50 \$, toutes taxes comprises);

ATTENDU QUE des rectificatifs de commande totalisant 72 182,54 \$, taxes en sus (82 991,88 \$, toutes taxes comprises) ont dû être apportés durant les travaux;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Steve Bletas que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve les rectificatifs de commande totalisant 72 182,54 \$, taxes en sus (82 991,88 \$, toutes taxes comprises).

QUE le coût total du projet, incluant les rectificatifs de commande, soit majoré à 1 254 182,54 \$, taxes en sus (1 441 996,38 \$, toutes taxes comprises).

ET QUE le président, ou en son absence ou à sa connaissance le vice-président, ainsi que la directrice générale, ou en son absence ou à sa connaissance la directrice générale adjointe, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente.

CETTE MOTION A ÉTÉ ADOPTÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :	
VOIX POUR :	Georges Benoit, Steve Bletas, Mario Di Domenico, Robert Dixon, Nazario Facchino, Guy Gagnon, Elio Lattanzio, Peter MacLaurin, Grace Nesi, Merle Parkinson, Mike Pizzola, Nancy Rupnik, Edward Turchyniak
VOIX CONTRE :	Steve Mitchell

Sélection des professionnels – Agrandissement de l'école primaire Twin Oaks

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-130626-MR-0195 approuvant le plan quinquennal des investissements;

ATTENDU QUE la seule priorité comprise au plan quinquennal des investissements 2013-2018 était l'obtention d'une aide financière du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) en 2013-2014 pour l'agrandissement de l'école primaire Twin Oaks, bâtiment n° 885-174, en vue d'atteindre une capacité optimale de 7-23-1 (671 élèves);

ATTENDU QUE l'autorisation du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) est imminente;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier souhaite établir un échéancier pour pouvoir enclencher le projet dès la réception de ladite autorisation;

ATTENDU QUE cet échéancier comprendra la sélection des professionnels du projet et la création d'un comité de sélection;

ATTENDU QU'un appel de candidatures public est en cours d'élaboration et que des offres seront déposées le 2014-06-09;

ATTENDU QU'afin de respecter les principes de confidentialité et d'éthique du processus de sélection, il est préférable que la nomination des membres du comité énumérés ci-dessous se fasse conformément à la délégation de fonctions et de pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

ATTENDU QUE les offres doivent être analysées par un comité de sélection se composant d'une secrétaire et d'au moins trois membres;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Mike Pizzola que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve que le comité de sélection pour le choix des professionnels du projet d'agrandissement de l'école primaire Twin Oaks se compose des personnes suivantes :

2	Membres du Service des ressources matérielles
1	Membre de la Direction générale
1	Membre du Service des ressources matérielles agissant à titre de secrétaire du comité
1	Membre externe
2	Membres du conseil des commissaires nommés à huis clos
1	Membre du conseil des commissaires nommé à huis clos à titre de substitut

ET QUE les membres du comité de sélection signent une entente de confidentialité.

Adopté à l'unanimité

Comité de sélection – Agrandissement de l'école primaire Twin Oaks

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-140521-MR-0199 approuvant la composition du comité de sélection pour le choix des professionnels du projet d'agrandissement de l'école primaire Twin Oaks;

ATTENDU QUE la résolution n° CC-140521-MR-0199 stipule que les deux commissaires qui siégeront au comité de sélection doivent être nommés à huis clos pour garantir l'intégrité du processus interne et éviter que les membres du comité de sélection soient sollicités par des soumissionnaires potentiels;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Edward Turchyniak que sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier se réunisse à huis clos pour nommer deux commissaires et un substitut au comité de sélection des professionnels du projet d'agrandissement de l'école primaire Twin Oaks.

Adopté à l'unanimité

Partenariat novateur – École primaire Franklin-Hill

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté les résolutions n°s CC-140226-CA-0077 et CC-140423-CA-0100 lesquelles stipulent clairement que la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier n'envisagera aucune entente avec la Commission scolaire des Affluents en vue de la cession ou de l'échange de l'école primaire Franklin-Hill;

ATTENDU QU'une réunion a été tenue avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier, la Commission scolaire des Affluents et la Ville de Repentigny au sujet de l'école primaire Franklin-Hill;

ATTENDU QU'à la lumière de la discussion qui a eu lieu, les directions générales des deux commissions scolaires ont convenu de se rencontrer pour étudier un éventuel partenariat novateur pouvant satisfaire les deux commissions scolaires;

ATTENDU QU'un tel partenariat ne compromettrait pas les services offerts actuellement aux élèves de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

ATTENDU QU'un partenariat novateur serait avantageux pour tous les élèves;

ATTENDU QUE tout partenariat novateur doit être examiné par le conseil des commissaires avant de pouvoir aller de l'avant;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier mandate la directrice générale d'étudier la possibilité d'un projet novateur avec la Commission scolaire des Affluents pour l'école primaire Franklin-Hill.

CETTE MOTION A ÉTÉ REJETÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :	
VOIX POUR :	Guy Gagnon, Peter MacLaurin, Steve Mitchell, Merle Parkinson
VOIX CONTRE :	Georges Benoit, Steve Bletas, Mario Di Domenico, Robert Dixon, Nazario Facchino, Elio Lattanzio, Grace Nesi, Mike Pizzola, Nancy Rupnik, Edward Turchyniak

Organigramme administratif 2014-2015

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier renvoie l'organigramme administratif 2014-2015 au caucus du conseil qui se tiendra le 9 juin 2014.

CETTE MOTION A ÉTÉ ADOPTÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :	
VOIX POUR :	Steve Bletas, Mario Di Domenico, Robert Dixon, Guy Gagnon, Elio Lattanzio, Peter MacLaurin, Steve Mitchell, Grace Nesi, Mike Pizzola, Edward Turchyniak
VOIX CONTRE :	Merle Parkinson, Nancy Rupnik
ABSTENTIONS :	Georges Benoit, Nazario Facchino